



Nombre maximum d'astreintes

Par **David MEAUX**, le **28/03/2018** à **15:58**

Bonjour,

Mon employeur veut mettre en place les astreintes dans différents services.

Dans 1 service, il y a une personne seule. L'employeur veut imposer les astreintes à ce salarié toute l'année (hormis ses congés).

Est-ce légal ?

Y-a t'il un texte limitant le nombre maximum d'astreintes à l'année ? consécutifs ?

Merci

Par **P.M.**, le **28/03/2018** à **17:11**

Bonjour,

Déjà il devrait y avoir un Accord d'astreinte applicable au niveau de l'entreprise pour organiser les astreintes...

D'autre part, les temps de repos quotidien et hebdomadaire doivent être respectés en dehors des interventions mais à ma connaissance il n'y pas de texte ou de Jurisprudence limitant les astreintes...